

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Coronavirus: des mesures strictes dans les ports et les gares

Georges-Maixent NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

Si l'n'y a pas de vie, il n'y a pas d'affaires. Plusieurs entrepreneurs l'ont bien compris. Face au coronavirus (Covid-19), les opérateurs économiques exerçant dans le secteur du transport maritime et ferroviaire semblent bien prêts à suivre les mesures de précaution pour lutter contre cette pandémie, dont l'ampleur des dégâts causé à travers le monde ne cesse de progresser. Dans le secteur portuaire, les autorités appliquent des mesures spéciales. "Nous avons pris un ensemble de dispositions en phase avec ce que le gouvernement a mis en place. Au niveau du port, les équipages de tous les navires qui arrivent sont thermoflashés. Et actuellement, aucun membre de l'équipage n'a le droit de descendre sur le territoire gabonais. Tout le monde reste confiné dans le navire. Cela nous permet de faire un certain nombre d'opérations. La manutention, par exemple, sans que ceux qui sont au sol aient des contacts directs avec ceux des bateaux", a indiqué Chrisanthe Bous-samba, directeur général adjoint de l'Office des ports et rades du Gabon

(Oprag). Concernant le transport des passagers, les équipes de santé montent à bord, avec leur thermoflash, qui permet de prendre la température de chacun. Il est prévu que les cas suspects soient pris en charge. La Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag), quant à elle, compte environ 1 500 voyageurs par jour. C'est dire que le risque de propagation du virus est aussi élevé dans les voyages en train. Tout d'abord, l'entreprise avait entamé une sensibilisation sur cette pandémie en distribuant des flyers (dépliants) aux passagers. Ensuite, elle a mis en place un dispositif de contrôle de température, comme à l'aéroport. Mais en plus, selon le directeur général adjoint, Christian Magni, une distribution de gels se fait pour permettre aux clients de se nettoyer les mains à plusieurs reprises, comme le recommande l'une des mesures conseillées. L'entreprise projette également de se procurer des masques pour protéger les équipages et les passagers en cas de détection d'une personne contaminée.



Photo: DR

Les mesures de prévention du coronavirus sont appliquées à la montée du train.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX (ANPN)
PROJET FCPF/REDD+

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LERECRUTEMENT DE CINQ (5) CHERCHEURS NATIONAUX SUR LE TERRAIN

1. CONTEXTE

La Banque mondiale finance le Programme de Préparation du Gabon (R-Pp) qui vise l'achèvement du Plan National d'Affectation des Terres et du système de surveillance des ressources naturelles qui lui permettront d'atteindre ses objectifs en termes de réduction des GES du secteur forestier en (i) améliorant les connaissances et les estimations des niveaux actuels d'émissions dues à la dégradation des forêts dans les concessions forestières, (ii) définissant et mettant en œuvre des directives visant à améliorer la gestion forestière qui en mettent l'accent sur le carbone, (iii) examinant le potentiel des programmes de reboisement, de plantations et d'amélioration des stocks et (iv) examinant le potentiel d'un programme national de «label» pour inciter les opérateurs à mettre en œuvre l'Exploitation Forestière à faible, ou d'autres lignes directrices de meilleures pratiques forestières. Le projet FCPF s'insère dans un ensemble d'action qui vise plusieurs résultats coordonnés par le Conseil National Climat (CNC). Il est structuré autour de 2 principales activités à savoir (i) Amélioration des calculs des émissions de base du secteur forestier et (ii) Conception d'une stratégie nationale de réduction des émissions pour le secteur forestier.

La mise en œuvre de ce projet est assurée par l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) qui, par entente directe, a contractualisé avec TONG The Nature Conservancy (TNC) expérimentée dans le domaine de la mesure du carbone forestier et ayant implémenté la méthode RIL-C.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour but de recruter des chercheurs nationaux pour la conduite des activités sur le terrain plus particulièrement dans les concessions forestières. Ces chercheurs seront les agents de l'ANPN qui travailleront avec les Experts de TNC pour la mise en œuvre des activités sur RIL-C afin de mesurer les paramètres de réduction des émissions du carbone dans les concessions forestières.

2. FONCTIONS ET RESPONSABILITES

Sous la coordination du chef de projet et la supervision directe du Coordonnateur du Carbone Forestier de l'ANPN et du Spécialiste du Carbone Forestier de TNC, le Chercheur National aura pour responsabilités de :

- Mener des missions de terrain pour la mesure des paramètres de réduction des émissions du carbone dans le secteur forestier ;
- Mener des missions de contrôle dans les concessions forestières pour évaluer l'effort de réduction des émissions ;
- Contribuer à l'améliorer des connaissances et des estimations des niveaux des émissions dues à la dégradation des forêts dans les concessions forestières ;
- Contribuer à la mise en place des pratiques forestières de type RIL-C dans les concessions forestières ;
- Contribuer à l'élaboration des modules de formation et des renforcements sur la méthodologie RIL-C ;
- Contribuer au renforcement des capacités des agents des concessions forestières sur la mesure des paramètres des émissions du carbone ;
- Maintenir un dialogue permanent avec les concessionnaires forestiers dans le cadre des activités RIL-C ;
- Apporter une contribution à la préparation des missions de terrain ainsi que la rédaction des comptes rendus et rapports des missions ;
- Veiller à la qualité des données collectées et s'assurer de la bonne mesure des paramètres de réduction des émissions du carbone dans les concessions forestières ;
- Veiller à la bonne exécution des activités sur le terrain ainsi que l'encodage des données collectées.

3. COMPETENCES SPECIFIQUES ET EXPERIENCE REQUISE

Education, formation et expérience professionnelle

- Avoir au moins une Licence en Science Forestière, Science Environnementale, ou un Diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de la gestion des ressources forestières ;
- Avoir une bonne connaissance de l'aménagement forestier au Gabon ;
- Avoir une bonne connaissance du Code Forestier Gabonais ;
- Bonne connaissance des logiciels de traitement de texte, tableurs, présentations ;

- Bonne connaissance des principes d'exploitation forestière à faible impact ;
- Connaissance du mécanisme de réduction des émissions du carbone dans le secteur forestier ;
- Bonne connaissance de mensurations en forêts ;
- Des connaissances additionnelles sur la gestion des bases de données, le système d'information géographique et la télédétection, constituent un atout.

Aptitudes personnelles

- Excellente capacité de communication écrite et orale ;
- Apté à travailler dans une équipe pluridisciplinaire et sous pression ;
- Aptitude à prendre des initiatives et à réfléchir de manière stratégique ;
- Disponible ;
- Être proactif.

Connaissances linguistiques

- La maîtrise du Français ;
- La connaissance de l'Anglais constitue un atout majeur.

4. EVALUATION ET RAPPORTAGE

Le Chercheur National, sous la supervision du chef de projet sera évalué par le Coordonnateur du Carbone Forestier de l'ANPN et du Spécialiste du Carbone Forestier de TNC. Il travaillera en étroite collaboration non seulement avec le Spécialiste du Carbone Forestier de TNC mais aussi avec les équipes des concessionnaires forestiers désignés pour cette activité. Le Chercheur National devra également contribuer à la rédaction des plans de travail et des rapports techniques. Il devra pouvoir rendre compte des activités auxquelles il aura contribué tout en mentionnant les difficultés et les opportunités rencontrées.

5. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera composé de :

- une lettre de motivation signée du candidat ;
- un curriculum vitae signé et récent, détaillant l'expérience professionnelle et les missions similaires auxquelles sont annexées les attestations des expériences acquises (certificats de travail) ;
- les copies des diplômes ;
- coordonnées de trois références professionnelles à contacter au besoin (noms, prénoms, fonctions au moment de la collaboration avec le candidat, email et contacts téléphoniques).

6. RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS

Les personnes intéressées peuvent obtenir les informations complémentaires et retirer les Termes de Références (TDR) à l'adresse suivante :

Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN),
Secrétariat Exécutif
Service Passation des Marchés
Quartier Carrefour Santa Clara, Cap Estérias
Akanda
Téléphone : Tél. +241 077 574 310
Ou encore à l'adresse électronique suivante : imosedj@parcsgabon.ga

7. DATES LIMITES DE DEPOT DES OFFRES ET D'OUVERTURE DES PLIS

Les dossiers de candidature doivent être déposés, au plus tard le **31 mars 2020 à 10 heures locales**. Les plis seront ouverts à la même date à **10 heures 30 minutes, dans la salle de réunion de l'ANPN.**

Seuls (es) les candidats (es) présélectionnés (es) seront contactés (es), ils (elles) seront soumis (es) à un entretien oral permettant de mesurer leurs capacités et leurs connaissances techniques.

Le Secrétaire Exécutif par intérim
M Christian TCHEMAMBELA